

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BIC-CHG-40-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

BIC – Frais et charges – Frais et charges d'exploitation

Positionnement du document dans le plan :

BIC - Bénéfices industriels et commerciaux

Frais et charges

Titre 4 : Les frais et charges d'exploitation

1

Les charges d'exploitation sont des dépenses qui n'ont pas pour conséquence l'entrée d'un nouvel élément dans l'actif de l'entreprise. Ce sont les achats de biens et services nécessaires à l'exploitation de l'entreprise.

10

Le présent chapitre sera consacré :

- aux achats (chapitre 1, [BOI-BIC-CHG-40-10](#)) ;
- aux charges externes (chapitre 2, [BOI-BIC-CHG-40-20](#)) ;
- aux impôts et taxes (chapitre 3, [BOI-BIC-CHG-40-30](#)) ;
- aux rémunérations des salariés autres que le conjoint de l'exploitant individuel ou de l'associé d'une société et aux charges sociales correspondantes (chapitre 4, [BOI-BIC-CHG-40-40](#)) ;
- aux rémunérations de l'exploitant individuel, des associés de sociétés et des membres de leurs familles et aux charges sociales correspondantes (chapitre 5, [BOI-BIC-CHG-40-50](#))
- au relevé de certains frais généraux (chapitre 6, [BOI-BIC-CHG-40-60](#)).